

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le neuf décembre,

le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Conseillers en exercice :	12
Présents :	11
Pouvoirs :	0
Ouverture :	20h
Clôture :	24h00

Présents :	– Alfred BECKER	– Pierre MILLION
	– Olivier BENA	– Brigitte ROLAND
	– Christian BERNARD	– Marie-Josèphe SCHMITT
	– Jean-François COSTER	– Josiane TALLOTTE
	– Josiane EHRLÉ	– Jean ULM
	– Marie-Thérèse GERARD	
Absent :	– Olivier BECHE	
Secrétaire :	– Brigitte ROLAND	

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter à la séance cinq sujets de délibération qui ne figuraient pas à l'ordre du jour :

- Approbation du tableau de voirie communale ;
- Avenant à la régie de recettes diverses ;
- Limites de l'impasse Beau-soleil : prise en charge des frais de main levée d'hypothèque ;
- Décision modificative n°1 du budget eau/assainissement ;
- Sollicitations de subventions au député et au sénateur.

1) DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	403.00 E	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	403.00 E	
D 739116 : Prélèvement GIR		403.00 E
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		403.00 E
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	10.00 E	
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts	10.00 E	
D 21318 : Autres bâtiments publics		344.60 E
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		344.60 E
D 2313 : Immos en cours-constructions	334.60 E	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	334.60 E	

2) RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de reconduire le contrat d'accompagnement dans l'emploi d'Olivier Lorenzini, sous les mêmes conditions, pour une durée de 6 mois du 02/11/2011 au 01/05/2012.
- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

3) TARIFS DE FACTURATION EAU / ASSAINISSEMENT 2012

Le Conseil municipal doit fixer le prix du m³ d'eau consommé en 2012 et qui sera facturé début 2013.

Les tarifs 2011 fixés par délibération en date du 22 décembre 2010 sont les suivants :

Eau : 1,55 HT/m³ ; Assainissement : 0,21 HT/m³ ; Abonnement : 30€ ; ce qui constituait une baisse d'environ 9% par rapport à l'année 2010.

Le conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité,

décide d'appliquer les tarifs suivants pour la consommation d'eau 2012 :

- Prix de l'eau : 1,60 € HT le m³
- Abonnement : 30 € HT
- Assainissement : 0,21 € HT le m³

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** du Conseil Général, le versement d'une subvention au titre de la dotation de solidarité de l'année 2011 pour financer le remplacement de la porte de l'école donnant sur le préau.
- Dépense réalisée et payée au titre de l'investissement 2011 qui s'élève à la somme de : 2605,31 euros H.T.
- Joint un exemplaire de la facture acquittée.

5) DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012

Il est rappelé au Conseil municipal qu'il avait sollicité une subvention au titre de la DETR 2011 pour la mise aux normes des installations extérieures de protection de l'église contre la foudre, mais que ces travaux n'ont pu être réalisés. Madame le Maire propose de reporter ce projet sur la programmation 2012.

La réfection des ponts ne faisant plus partie des catégories d'opérations éligibles, aucune aide ne peut être obtenue au titre de la DETR 2012 pour le projet de réfection du pont de Morval.

Le projet de rénovation d'une partie des façades et des toits du Musée du textile est éligible à un taux variant de 20% à 30%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la réalisation des travaux suivants :

- rénovation et mise en conformité du paratonnerre de l'église : coût HT de 6882 € suivant devis,
- travaux de réfection de toitures et de deux façades du musée du textile (partie des bureaux dans la Société Cotonnière Lorraine) : 22 042,41 € HT suivant devis,

- **s'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2012.

- **autorise** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

6) INDEMNITÉ DE CONSEIL 2011 ALLOUÉE AUX COMPTABLES DU TRÉSOR CHARGÉS DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 1 abstention et 2 contre,

fixe pour l'année 2011 à

75 % le taux de l'indemnité de gestion (à appliquer sur 370,13 €)

45,73 € l'indemnité de confection des documents budgétaires.

7) CONVENTION D'ADHÉSION PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **renouvelle** l'adhésion de la commune aux mises à disposition des intervenants de prévention et santé au travail du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle,
- **autorise** le Maire à signer la convention d'adhésion.

8) TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre de la convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) signée avec notre commune, le pôle relais de Lunéville a procédé au recensement de la voirie communale.

Le tableau joint fait apparaître 10 320,00 mètres de voies communales.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver le tableau de classement des voies communales mis à jour le 16/11/2011 portant la longueur de voirie à 10 320,00 mètres au lieu de 10 285,00 mètres.

9) INDEMNITÉS D'EXERCICE DES MISSIONS

Par délibération en date du 7 novembre 2003, le Conseil municipal a décidé d'attribuer au personnel administratif une indemnité d'exercice de mission des Préfectures au prorata du temps de travail et sur la base des montants de référence correspondants aux différents cadres d'emplois.

Le personnel technique bénéficie d'un complément de salaire par le biais des astreintes de week-end les cinq mois d'hiver (novembre à mars).

L'ATSEM ne bénéficie actuellement d'aucun complément de salaire .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer à l'ATSEM une indemnité d'exercice de mission,
- **Décide** que cette indemnité sera versée annuellement au prorata du temps de travail (actuellement 30/35) sur la base du montant de référence correspondant au cadre d'emploi,
- **Décide** que, pour l'année 2011, l'indemnité sera calculée à partir du 1er novembre 2011, date du recrutement de l'agent en qualité de non titulaire de droit public.

Et, concernant les autres personnes travaillant pour la commune par des contrats particuliers :

- **D'attribuer** 100 euros en chèques cadeaux à Olivier LORENZINI, actuellement employé en CUI.
- **D'attribuer** 50 euros en chèques cadeaux aux personnes mises à disposition par F.R. Services pour assurer le nettoyage des bâtiments (Mesdames Kemper, Arnaud et Schmitt). Madame SCHMITT est sortie pendant le vote.

10) DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 617 : Études et recherches	335.58 F	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	335.58 E	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		335.58 E
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		335.58 E

11) RÉNOVATION DE FAÇADES ET TOITURES DU MUSÉE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPUTÉ

Par délibération en date du 14 octobre 2011, le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation de toitures et d'une partie des façades du musée du textile pour un coût global estimé, suivant devis, à 22 042,41 € HT, et a sollicité une aide auprès du Conseil général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **sollicite** une aide exceptionnelle auprès de l'Etat par l'intermédiaire du député de la 4ème circonscription de Meurthe-et-Moselle, Monsieur Jacques LAMBLIN.

12) RÉFECTION DU PONT DE MORVAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU SÉNATEUR

Par délibération en date du 14 octobre 2011, le Conseil municipal a approuvé le projet de réfection du pont de Morval pour un coût global estimé, suivant devis, à 64 670 € HT, et a sollicité une aide auprès du Conseil général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **sollicite** une aide exceptionnelle auprès de l'Etat par l'intermédiaire du sénateur de Meurthe-et-Moselle, Monsieur Daniel REINER.

13) LIMITES DE L'IMPASSE BEAU-SOLEIL : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MAIN LEVÉE D'HYPOTHÈQUE

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 22 avril 2011, le Conseil municipal avait décidé d'acheter pour la somme de 1 euro, versée à chaque propriétaire, la partie de leur terrain nécessaire afin de régulariser les limites de l'impasse de la rue Beau-Soleil.

Considérant que deux de ces propriétaires auraient à payer des frais de main levée d'hypothèque d'un montant de 255 euros, et que l'un d'eux a prévenu qu'il renoncerait à la vente si le commune ne prenait pas ces frais à sa charge.

Le Conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions (de messieurs Ulm et Coster),

- **accepte** de prendre en charge les frais de main levée d'hypothèque dans le cadre de la cession des parties de terrains à la commune pour la régularisation des limites de propriétés de l'impasse de la rue Beau-Soleil.

14) AVENANT À LA RÉGIE DE RECETTES DIVERSES

Lors de la précédente réunion du Conseil municipal, les conseillers étaient favorables à la vente des bulletins municipaux aux habitants demandant des exemplaires supplémentaires ou aux personnes extérieures au village.

Considérant que le coût d'impression d'un bulletin est de 3,67 € TTC, Madame le Maire propose de fixer le prix de vente à 4 euros.

En date du 7 décembre 2011, le Trésorier municipal a donné un avis favorable à l'avenant de la régie de recettes diverses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

approuve à l'unanimité l'avenant suivant à la régie de recettes diverses :

- Suppression de la vente du livre de Monsieur Cornibé (épuisé) ;
- Suppression du recouvrement du remplacement de la vaisselle cassée (maintenant sur facture) ;
- Ajout de la vente du bulletin municipal d'informations ;
- Prix de vente d'un bulletin municipal : 4 euros (contre délivrance de tickets) ;
- Plafond de l'encaisse : 200 € ;
- Périodicité de fonctionnement : annuelle.

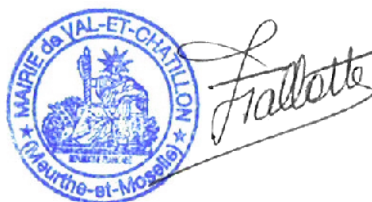
15) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La commission communale des impôts directs s'est réunie le mardi 29 novembre 2011.
- Suite aux accidents sur la route départementale 993A, les Conseillers généraux étudieront en 2012 ce cas dans le cadre général des alignements d'arbres en Meurthe-et-Moselle.
Si la décision est prise de couper les arbres en dehors de l'agglomération, le Conseil général a pour principe de remplacer ces arbres :
 - soit sur place, à 4 mètres des voies, mais il faut acheter les terres agricoles ;
 - soit ailleurs en Meurthe-et-Moselle ;
 - soit sur la commune concernée.

Le Conseil municipal **choisit** à l'unanimité la solution de plantation dans un des parcs de Val-et-Châtillon.

Pour la partie située en agglomération, le Conseil **décide** à l'unanimité de les conserver

Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE